

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSIBILITE DE CONCOURS ORGANISES POUR LE
RECRUTEMENT DE REDACTEURS TERRITORIAUX
SESSION 2009**

REUNION DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009

APRES L'EXAMEN DES NOTES OBTENUES AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE 8 DU DECRET N° 2000-1067 DU 30 OCTOBRE 2000
FIXANT LES CONDITIONS D'ACCES ET LES MODALITES D'ORGANISATION
DES CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES REDACTEURS TERRITORIAUX
QUI PREVOIT QUE

« POUR CHACUN DES CONCOURS, LE JURY DETERMINE, LE NOMBRE TOTAL DES
POINTS NECESSAIRES POUR ETRE ADMISSIBLE ET, SUR CETTE BASE, ARRETE LA
LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AUX EPREUVES D'ADMISSION »

ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU JURY FIXENT LE SEUIL
D'ADMISSIBILITE PAR CONCOURS ET PAR SPECIALITE A :

Intitulé de la spécialité	Seuil d'admissibilité		
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours
ADMINISTRATION GENERALE	10.75 sur 20	10 sur 20	10 sur 20
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	10 sur 20	9.75 sur 20	10 sur 20

Intitulé de la spécialité	Nombre de candidats admissibles			Nombre de postes ouverts		
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours	Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
ADMINISTRATION GENERALE	184	170	22	114	110	51
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	6	10	3	6	10	9